

## REGLEMENT DU JEU - Ducatillon vous offre Plus de 1000€ de Cadeaux !

### Article 1 Société organisatrice & Définition du jeu

La société Ets DUCATILLON, SAS au capital de 270 000 Euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro B 414 698 134 ayant son siège social au 300 rue de la Muque 59830 CYSOING, organise un jeu-concours sans obligation d'achat. Ce jeu concours est un jeu gratuit intitulé « PLUS DE 1000€ DE CADEAUX » et est valable du 5/11/2018 (10:00) au 11/01/2019 (14:00).

### Article 2 Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures, habitant en France et en Belgique, à l'exception des membres du personnel de ETS DUCATILLON et de leur famille. La participation est strictement nominative et une seule participation par personne ne sera acceptée. Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort.

### Article 3 Présentation des 6 cadeaux, dans l'ordre du tirage

Gain 1 : Une paire de Jumelles SightOptics® Vision Nocturne 4x50, d'une valeur de 629€TTC dont 0.22€ d'éco-participation. (réf 277.6000)

Gains 2 et 3 : Une paire de bottes Aigle® Parcours 2, disponible de la taille 39 à 50, d'une valeur de 119€TTC. (réf 293.6058)

Gain 4 : Un Sac à roulettes 110 litres camouflage, d'une valeur de 39€90 TTC. (réf 277.6085)

Gains 5 et 6 : Une lampe torche 5 millions de candelas, d'une valeur de 29€90 TTC dont 0.22€ d'éco-participation (réf 261.0210)

Les prix indiqués des lots ont été constatés sur ducatillon.com le 1/10/2018.

### Article 4 Modalités de participation

Afin de participer au tirage au sort, il suffit au participant de jouer sur **internet** en allant sur la page internet dédiée au jeu :

[www.ducatillon.com/jeu2018.html](http://www.ducatillon.com/jeu2018.html) accessible pendant toute la durée de l'opération et en remplissant le formulaire avec les informations demandées puis en cliquant sur le bouton « Je participe » entre le 5/11/18 et le 11/01/19.

### Article 5 Désignation des gagnants & obtention des cadeaux

Les gagnants seront désignés par un tirage au sort effectué le 30/01/2019.

Un seul lot sera attribué par gagnant. Les gagnants seront avertis par email (ou à défaut par téléphone) le 06/02/19 avec les informations d'obtention de leur cadeau. Sans réponse à l'email ou à l'appel dans le mois suivant, il sera considéré que le gagnant a renoncé à son lot qui restera la propriété de Ets Ducatillon.

Les lots seront expédiés par voie postale dans un délai maximum de six (6) semaines à compter du tirage au sort à l'adresse indiquée par le gagnant, sauf en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence. Ducatillon ne serait être tenue responsable des retards et pertes du fait des services postaux ou pour tout cas fortuit et n'assume aucune responsabilité quant au délai d'acheminement de lot ou de son état à la livraison. Si le gagnant indique des coordonnées erronées ou insuffisantes ou si le gagnant ne retire pas son colis dans les délais impartis, sa participation ne sera plus considérée comme gagnante et il ne pourra plus prétendre à sa gratification.

### Article 6 Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies concernant les participations sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de la participation au tirage au sort. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement ou de limitation du traitement de leurs données personnelles, qui peut être exercé en écrivant à [dpo@ducatillon.com](mailto:dpo@ducatillon.com) ou Ducatillon Service Relation Clientèle 300 rue de la Muque 59830 Cysaing, en joignant une copie de la pièce d'identité. Les données personnelles et préférences peuvent être aussi gérées dans l'espace client à tout moment.

Les gagnants autorisent Ducatillon à publier leur prénom et la première lettre de leur nom sur le site et la page Facebook Ducatillon sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une rémunération autre que le prix gagné.

### Article 7 Règlement du jeu concours

Le présent règlement sera mis à disposition pendant toute la période du jeu sur [www.ducatillon.com/jeu2018.html](http://www.ducatillon.com/jeu2018.html) en cliquant sur le lien « consulter le règlement » à compter de la date de sa mise en place. Un exemplaire sera adressé par email à toute personne qui en fera la demande auprès de DUCATILLON – Service Client - BP 80002 -59892 LILLE cedex 9 ou [serviceclient@ducatillon.com](mailto:serviceclient@ducatillon.com). La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

### Article 8 Responsabilités

De façon générale, Ets DUCATILLON ne pourrait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ce jeu devait être modifié ou reporté ou si la nature ou le nombre de lots devait être modifié.

Les lots ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie financière ou être repris, ou échangés contre un autre produit. Ets Ducatillon décline toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient se produire pendant la durée de jouissance des lots et du fait de leur utilisation.

### Article 9 Conditions

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.